

l'extrémité, et que les assistants furent contraints de se retirer, ne pouvant en supporter la puanteur.

« Les religieux furent contraints d'exhumer le corps, après en avoir obtenu la permission de monseigneur l'archevêque et de la famille; ils le placèrent dans leur jardin et le couvrirent avec quantité de chaux vive dans une fosse; et parce qu'elle ne consumait pas les chairs qui étaient composées de parties huileuses, sulfurées et résineuses, il fut nécessaire de décharner le corps pour remettre le squelette dans le mausolée, tant la mauvaise qualité des entrailles et des viscères, qui s'étaient corrompus, avait surmonté la bonté du baume. »

Mais cette décomposition n'atteignait pas seulement les méthodes d'embaumement sans extraction d'organes, comme semble le croire Pénicher. Les autres procédés qu'il décrit avec complaisance n'offraient guère de meilleures garanties de conservation. Les tombes de cette époque n'ont rendu le plus souvent que des amalgames informes d'os et de poudres noires plus ou moins altérées elles-mêmes. Comme toute cette lourde science était loin de la simplicité et de la sûreté de l'embaumement égyptien qu'elle voulait imiter pompeusement! Les Égyptiens européens ne s'inquiétaient même pas de la dessiccation. Ils concentraient sous leurs vernis et sous leur sparadrap imperméable les liquides que les tissus retenaient encore et qui devaient être la condition d'une fermentation prochaine. Des procédés semblables ont pu, cependant, être transmis jusqu'à nous. Car, si les progrès de la chimie moderne réussirent à leur donner un peu plus d'efficacité, ils ne changèrent pas encore leur triste manuel. (Sucquet.)

ARTICLE TROISIÈME

DE L'EMBAUMEMENT AU XIX^e SIÈCLE

Dans ce siècle, plusieurs savants ont cherché à perfectionner les procédés connus d'embaumement. Ils ont plus ou moins réussi. Chaussier, MM. Dupré, Gannal, Suequet et Trinchina, sont de ce nombre. Voici quels sont les procédés auxquels ils ont eu recours :

1^o Procédé de Chaussier.

Chaussier embaumait les corps avec le *bichlorure de mercure (sublimé corrosif)*. Son procédé, qui fut pendant un certain temps en honneur, est basé sur la propriété que possèdent les tissus, de se combiner avec le bichlorure de mercure et de former un composé inaltérable, sans des-

siccation préalable. Les chairs conservées par le procédé Chaussier se trouvent à l'abri de la putréfaction, des insectes, etc.

L'application de ce procédé était difficile; elle nécessitait une véritable autopsie, très-détaillée, puisque chaque organe à conserver devait être mis en contact direct avec le sel conservateur. On peut en juger, du reste, par la manière dont étaient embaumés les sénateurs du premier empire; c'est Boudet, pharmacien, qui nous l'apprend.

« On prépare pour cette opération :

« 1^o Une poudre composée de tan, de sel décrépité, de kina, de cannelé et autres substances astringentes et aromatiques, de bitume de Judée, de benjoin, etc.; le tout, mêlé et réduit en poudre fine, est arrosé d'huile essentielle : le tan forme la moitié du poids, et le sel le quart ;

« 2^o De l'alcool saturé de camphre ;

« 3^o Du vinaigre camphré avec de l'alcool de camphre ;

« 4^o Un vernis que l'on peut composer avec le baume du Pérou et celui de copahu, le styrax liquide, les huiles de muscade, de lavande et de thym, etc. ;

« 5^o De l'alcool saturé de muriate suroxygéné de mercure.

« Tout étant préparé, on ouvre les cavités par de grandes incisions, et on extrait les viscères; on incise crucialement les téguments du crâne, on scie les os circulairement, et on enlève le cerveau; on ouvre le tube intestinal dans toute sa longueur, et on pratique aux viscères des incisions profondes et multipliées; on lave le tout à grande eau; on exprime, puis on lave encore avec le vinaigre camphré, et enfin avec l'alcool camphré. Toutes les parties internes, ainsi préparées et roulées dans la poudre composée, sont prêtes à remettre en place. — On pratique alors des incisions multipliées aux surfaces internes des grandes cavités, et suivant la longueur de tous les muscles; on lave toutes les parties et on les exprime avec soin; on fait succéder aux lotions simples celles de vinaigre et d'alcool camphré; on applique alors avec un pinceau la dissolution alcoolique de sublimé dans toutes les incisions; il se produit beaucoup de chaleur, les muscles blanchissent, et la surface est promptement sèche. Cela fait, on applique une couche dans toutes les incisions internes, et on les remplit avec la poudre; on vernit aussi toute la face interne des cavités, et on applique une couche de poudre qui adhère au vernis; on replace alors chaque viscère dans son lieu, en ajoutant autant de poudre qu'il en faut pour combler les vides, et l'on recoud les téguments, avec la précaution de vernir et de saupoudrer la face interne de ceux qui se réappliquent sur les os. Toutes les cavités étant refermées, on vernit les incisions extérieures et on les remplit de poudre; on vernit aussi toute la surface de la peau, et on applique une couche de poudre qui adhère généralement. Le cadavre ainsi embaumé, on appose sur chaque partie, en y comprenant le visage, des bandages méthodiques qui compriment généralement et recouvrent tous les points ;

on vernit le premier bandage, on applique une couche de poudre, et enfin un second bandage que l'on vernit aussi; quand le corps est déposé dans un cercueil de plomb, et tous les vides remplis par la poudre composée, on soude le couvercle, et l'opération est achevée. »

— Le corps du roi Louis XVIII fut embaumé par ce procédé, le 17 septembre 1824. Macération du cœur pendant cinq heures dans une solution alcoolique de sublimé; incision, lavage et macération des autres viscères pendant six heures dans le même liquide; lavage de la surface du corps et des cavités viscérales avec la solution; incisions profondes sur les membres pour faire pénétrer le liquide; vernissage du corps, etc., etc. Telle est la série des opérations qu'il fallait exécuter pour procéder à l'embaumement d'un corps. Les mutilations que ce procédé exigeait devaient faire rechercher une autre méthode moins barbare et en même temps plus prompte, car les lenteurs qu'elle nécessite sont incompatibles avec les usages publics.

2° Procédé de Trinchina.

En 1834, Trinchina, de Naples, parvint à conserver des sujets, destinés aux études anatomiques, au moyen d'une *dissolution d'acide arsénieux injectée dans les artères*. Dès lors, l'art des embaumements réalisa un immense progrès, puisque l'injection est incontestablement le meilleur moyen de mettre tous les tissus du corps en contact avec le liquide conservateur. Ce fut Gannal qui eut l'idée d'embaumer avec l'injection arsenicale, dont Trinchina se servait alors uniquement pour les études anatomiques.

3° Procédé de Gannal.

Gannal s'occupa d'abord de la conservation des corps par l'immersion dans une solution aqueuse de nitrate de potasse, de chlorure de sodium et d'alun, marquant 15° à l'aréomètre.

Après la publication des essais de Trinchina et de ses procédés de conservation des pièces anatomiques, Gannal appliqua l'injection arsenicale aux embaumements. Voici comment il procédait :

Liquide de Gannal.	}	Sulfate d'alumine concret.	6,000 grammes.
		Acide arsenique concret.	125 —
		Eau distillée.	3,000 —

Faites dissoudre. La solution marque 32° à l'aréomètre.

On plaçait le corps sur une table portative faisant partie de son matériel instrumental. Alors, par une incision sur l'un des côtés du cou, on mettait à découvert une des artères carotides primitives. Ce canal était ouvert, et dans cette ouverture on introduisait une canule dirigée vers le cœur et fixée ensuite dans l'artère par une ligature comprenant son bout

et le vaisseau. Une seconde ligature était placée sur la même artère, au-dessus de la canule, afin d'empêcher le retour de l'injection par la partie supérieure alimentée par les nombreuses anastomoses des artères de la tête. On poussait après cela vers le tronc, avec une seringue s'adaptant à la canule carotidienne, cinq à huit litres de la liqueur ci-dessus, jusqu'à ce que le gonflement du visage ou le renvoi des liquides des bronches conseillât de mettre fin à l'injection. On passait alors sur le corps un vernis à l'alcool, et on le plaçait ensuite sur des lames de plomb recouvrant le dos, la poitrine et l'abdomen. Des bandelettes de plomb étaient alors roulées autour des membres jusqu'à leurs extrémités. Des bandelettes de coton recouvraient ensuite celles de plomb, et se trouvaient elles-mêmes recouvertes par un bandage de taffetas gommé, et enfin par un bandage de toile. La tête restait libre ou enveloppée d'une calotte de plomb, sur laquelle on ajoutait la coiffure de la personne décédée. Les paupières étaient enfin abaissées ou soutenues par des yeux d'émail.

Les cercueils devaient être de chêne, doublés d'un cercueil de volige, contenant un troisième cercueil de plomb. Dans ce cercueil, on disposait une couche de son ou de sciure de bois additionnée d'un kilogramme d'alun calciné par boisseau de poudre, et cette poudre était parfumée avec le mélange d'essences aromatiques suivant :

Essence de girofle.	500 parties.
— de carvi.	500 —
— d'aspic.	500 —
— de lavande.	500 —
— de camphre.	150 —
— de teinture de musc.	33 —

Gannal, dit Sucquet, est le promoteur de l'opinion qui impose à l'embaumement la restauration des traits du visage, au point de donner à la mort l'apparence d'un sommeil tranquille. Gannal avait recours à l'emploi des diverses espèces de fard et à tous les soins de toilette capables d'éveiller cette illusion éloignée. Ses opérations ont laissé le souvenir de la recherche particulière de tout ce qui pouvait à cet égard frapper les yeux profanes et donner plus de relief à son œuvre.

Le procédé Gannal est excellent; il conserve indéfiniment les corps. Mais il est impossible aujourd'hui d'y avoir recours, puisqu'il existe une ordonnance royale du 31 octobre 1846, qui interdit tout embaumement à l'aide de l'arsenic. En voici le texte : « Ordonnance du Roi, titre II, art. 10. « La vente et l'emploi de l'arsenic et de ses composés sont interdits pour le « chaulage des grains, l'embaumement des corps et la destruction des « insectes. »

On a dit que M. Gannal embaumait les corps, et que ceux-ci se conservaient indéfiniment sans arsenic, au moyen d'une injection de sulfate d'alumine et de chlorhydrate d'alumine marquant 34° à l'aréomètre de Baumé. Il est permis de ne pas ajouter foi à une telle assertion, car de nombreuses expériences ont démontré que le sulfate d'alumine et le

chlorhydrate d'alumine conservent les tissus pendant un certain temps, mais non indéfiniment. Il n'est pas possible de conserver au delà de quelques mois un cadavre injecté avec ce liquide ¹.

Du reste, le 23 mai 1845, M. Gannal injecta un sujet à l'École pratique, en présence de la commission nommée par l'Académie des Sciences pour juger comparativement les procédés d'embaumement de MM. Dupré, Gannal et Sucquet. Le cadavre fut inhumé dans le jardin de l'École pratique. On l'exhuma quatorze mois après, et il fut constaté qu'il était dans un état avancé de putréfaction.

La solution employée était exempte d'arsenic, mais M. Gannal avait proposé de faire l'injection avec une autre solution de sulfate d'alumine, dans laquelle la commission constata la présence de l'arsenic ².

La même commission a proposé de nouvelles expériences à M. Gannal; il s'y est refusé. (Extrait du rapport, 1847.)

On peut conclure de ce qui précède que le sulfate d'alumine et le chlorhydrate d'alumine ne conservent les corps que temporairement, mais que la conservation devient d'autant plus longue qu'on y ajoute une plus grande quantité d'arsenic.

4° Procédé de M. Dupré.

Le 23 mai 1845, M. Dupré, professeur libre d'anatomie, prépara aussi un sujet qui fut inhumé à côté de ceux de MM. Gannal et Sucquet. Le cadavre fut exhumé le 14 juillet 1846, c'est-à-dire quatorze mois après. Il exhalait une odeur de putréfaction suffocante.

M. Dupré avait injecté dans le système artériel un mélange de gaz, acide sulfureux et acide carbonique, qui ont la propriété de préserver les tissus de la putréfaction, mais seulement pendant un temps très-limité. M. Dupré lui-même n'a pas donné suite à son idée; nous nous contentons d'indiquer, au point de vue de l'histoire, l'opération à laquelle il procéda en face de la commission dont nous avons déjà parlé.

Il découvre une artère carotide et y introduit, du côté de la poitrine, un tube de plomb, qu'il fixe à l'aide d'une ligature; une seconde ligature est appliquée sur le bout supérieur du vaisseau. Ce tube, de plomb, communique avec une cornue de fer (bouteille dans laquelle arrive, dans le commerce, le mercure). L'ouverture de cette cornue reçoit un bouchon de liège, dans lequel entre à frottement le tube de plomb. La cornue contient 500 grammes de charbon de bois pulvérisé et un kilogramme

1. Nous devons dire, cependant, que M. Gannal écrivit en janvier 1846 au *Journal de chimie médicale, de pharmacie et de toxicologie*, qu'il avait découvert, le 3 mars 1845, un nouveau liquide pour lequel il a pris un brevet d'invention; il ajoute qu'à l'avenir son liquide ne présentera aucune trace d'arsenic.

2. On a fait plusieurs analyses de tissus provenant de cadavres embaumés par M. Gannal; on a constamment trouvé une quantité considérable d'arsenic. (Les embaumements avaient été pratiqués avant 1845.)

d'acide sulfurique concentré. Le fourneau sur lequel est placée la cornue est allumé à onze heures et demie. Vers midi, l'abdomen se tuméfie, ainsi que les veines du tronc, du cou, des membres supérieurs et inférieurs; la couleur bleu verdâtre de la peau de l'abdomen n'existe plus. A midi et quart toutes les veines du corps sont fortement distendues; des gaz sortent de la surface de la plaie; à midi et demi la verge et les bourses sont légèrement tuméfiées. Alors le tube est retiré de la carotide; on applique une ligature au bout pectoral du vaisseau; on rapproche les lèvres de la plaie à l'aide d'une suture, et l'opération est terminée. On enveloppe le cadavre d'un drap de fil, puis il est placé dans une bière.

5° Procédé de M. Sucquet.

Nous avons dit quel pas immense avait fait l'art des embaumements, dès que le système des injections conservatrices fut connu.

Nous avons fait connaître aussi le grave inconvénient qu'il y a à faire usage des préparations arsenicales. Il fallait donc trouver une substance qui réunit les avantages du sublimé corrosif et de l'arsenic, sans en offrir les inconvénients. L'honneur de cette découverte revient tout entière à M. Sucquet; la substance employée est le chlorure de zinc pur, exempt d'arsenic ¹.

Le liquide de l'injection est une solution aqueuse de chlorure de zinc marquant 40° à l'aréomètre de Baumé.

a. Avant 1840, M. Sucquet, autorisé par le Conseil général des hospices, institua des expériences dans l'amphithéâtre de Clamart.

1° Un sujet, homme adulte, reçut une injection de huit litres de solution de chlorure de zinc à 40°, par la carotide primitive.

2° Un deuxième sujet, femme morte en couches, reçut deux litres de la même solution dans la cavité abdominale par une ponction faite avec un trocart. Le corps fut ensuite entouré de bandes de flanelle imbibées de solution de chlorure de zinc pur.

3° Sur un troisième sujet, femme hydropique, M. Sucquet versa lentement quelques litres du même liquide dans sa bouche, la tête se trouvant légèrement élevée. Ils pénétrèrent facilement et sans manœuvre dans les cavités du tronc, et le corps fut ensuite enveloppé de bandes chlorurées, comme le précédent. Cette femme fut placée sur une autre table, à côté des premiers sujets, pour y être abandonnée comme eux à l'air libre.

1. Le zinc du commerce en renferme ordinairement. M. Sucquet l'obtient en faisant agir l'acide chlorhydrique sur la tournure de zinc; une partie de l'hydrogène provenant de l'eau décomposée se combine avec l'arsenic du zinc oxydé, et donne lieu à du gaz hydrogène arsénique qui se dégage; par là, la solution de chlorure de zinc est tout à fait privée d'arsenic.

Pendant treize mois, aucun de ces trois corps ne donna jamais le moindre signe de décomposition et ne demanda aucune intervention nouvelle de sa part. Les différentes saisons se succédèrent autour d'eux, sans leur imprimer d'autre modification qu'une diminution sensible de volume provenant de l'évaporation graduelle de leurs liquides et de la dessiccation de l'extrémité de leurs membres.

b. Le 21 mai 1845, devant la commission de l'Académie des Sciences chargée d'étudier les procédés de MM. Dupré, Gannal et Sucquet, ce dernier injecta un sujet, homme adulte, avec la solution de chlorure de zinc, que l'analyse démontra exempte d'arsenic. Voici le texte même du rapport :

« M. le docteur Sucquet découvre une artère poplitée. Le liquide analysé précédemment est étendu d'un cinquième de son volume d'eau prise au robinet de la salle de dissection. Il injecte successivement par l'artère et du côté de l'abdomen cinq seringues : la capacité de la seringue est de huit décilitres; il introduit ainsi quatre litres de liquide dans le sujet. Ensuite il retourne l'ajutage de la seringue pour injecter la jambe; il consomme de nouveau un demi-litre environ de liquide. Pendant l'opération, il sort de la bouche quelques grammes de mucosités. L'injection terminée, deux ligatures sont appliquées à l'artère poplitée; elles comprennent l'incision faite à ce vaisseau; ensuite des points de suture rapprochent les bords de la plaie faite à la peau, et autour du genou est appliquée une bande de flanelle. Après l'injection, la couleur bleu verdâtre de la peau de l'abdomen, signalée plus haut, a tout fait disparaître.

« Le cadavre ainsi embaumé est enveloppé d'un simple drap de fil et mis dans la bière. »

Le 14 juillet 1846, le sujet fut exhumé en même temps que ceux de MM. Dupré et Gannal, qui étaient en partie putréfiés. Nous citons encore textuellement un passage du rapport de la commission :

« Le sujet embaumé par M. Sucquet n'a aucune odeur de putréfaction; le linceul, un peu humide, est entier, libre de toute adhérence avec le cadavre, et son tissu ne cède en aucune manière aux efforts que l'on fait pour le déchirer; il est assez résistant pour aider à soulever partie ou tout le sujet. La bière ne contient aucune couche de putrilage semblable à celle qu'on a observée dans les cercueils précédents; les parois comme le fond sont légèrement humides. Une mèche de cheveux, saisie avec une pince, ne peut être arrachée; et en continuant la traction, la tête est soulevée aussi sûrement que si la vie venait d'abandonner le sujet. La figure a conservé sa physionomie, et pourrait être reconnue au besoin; cependant, les paupières étant soulevées, le globe de l'œil a disparu. On ne voit que la cavité orbitaire dont le fond est tapissé par les membranes oculaires. La peau offre dans toute son étendue une intégrité parfaite, elle a toute sa souplesse et toute son élasticité; mais l'épiderme de la plante des pieds et les ongles des orteils sont facilement enlevés à l'aide

d'une pince, lorsqu'au contraire les poils et les cheveux résistent à une forte traction, ainsi que nous venons de le voir.

« Le foie est très-ferme; l'intégrité de ses ligaments, sa consistance, permettent non-seulement d'étudier ses rapports, mais encore sa texture.

« Le cœur contient dans ses cavités des caillots de sang rouges et solides; sa conservation est telle, qu'on peut déterminer la disposition des valvules, de leurs piliers, ainsi que la configuration de ses fibres, formant les divers plans charnus que vous connaissez. »

c. Sur l'invitation des membres de la même commission, le 27 novembre 1846, M. Sucquet procéda, au cimetière Montmartre, à l'exhumation d'une femme embaumée par son procédé, le 13 mai 1845, à l'âge de 45 ans. Voici ce que dit le rapport :

« Entre les mains de la commission se trouve un certificat de la famille de cette dame constatant que l'embaumement a été fait par M. Sucquet, et le procès-verbal du conservateur du cimetière et du commissaire de police présents à l'exhumation, ainsi que plusieurs membres de la famille, établissent l'identité de la personne.

« Le corps, embaumé depuis environ dix-huit mois, n'exhale aucune odeur de putréfaction; le linceul, le bonnet, la camisole, la chemise, etc., sont légèrement humides. Le cou, la poitrine, l'abdomen, ayant été découverts, offrent un état parfait de conservation; la peau a toute sa souplesse et son élasticité. Les membres supérieurs et inférieurs sont, comme les parties précédentes, si bien conservés, qu'on croirait que le corps vient d'être mis dans le cercueil.

« On enlève la flanelle qui entoure le genou gauche; à la partie inférieure, on découvre une suture à la peau, dans la direction de l'artère poplitée : c'est, en effet, par cette artère que M. Sucquet fait pénétrer dans le corps son liquide conservateur.

« La figure n'était pas couverte par le linceul, ainsi que les autres parties du corps; quelques gouttes de liquide, qui s'étaient rassemblées à la face inférieure du couvercle du cercueil de plomb, étaient sans doute tombées sur les joues et avaient produit quelques taches noirâtres; elles furent enlevées avec le doigt, ainsi que l'épiderme correspondant; mais les chairs sous-jacentes, résistantes et élastiques, étaient très-bien conservées. »

Voici ce qu'ajoute le rapport, et qui rend compte du mode d'action du chlorure de zinc :

« Si, comme nous l'avons fait observer, l'embaumement pratiqué par M. Sucquet, en arrêtant la putréfaction, *maintient la fermeté des chairs, la souplesse et l'élasticité de la peau*, ce n'est qu'à la condition que le corps embaumé ne pourra perdre par l'évaporation les liquides qu'il contient ainsi qu'il arrive dans une bière hermétiquement fermée, ou enfouie dans la terre, comme celle qui fait l'objet de l'examen précédent : car, si le même corps est exposé à l'air libre, il perd bientôt ses liquides, se des-

sèche sans la moindre putréfaction, et acquiert la dureté qu'on peut comparer à celle du bois et de la pierre, ainsi qu'on peut s'en assurer en examinant une jambe et une main du cadavre préparé par M. Sucquet, que nous avons mises aussi à la disposition de l'Académie. On conviendra volontiers que le mode d'embaumement de M. Sucquet présente, sous ce dernier rapport, une véritable momification. »

Cet important document, dit M. Sucquet en parlant du rapport de l'Académie, fit bientôt autorité et fixa l'opinion publique sur la valeur respective des procédés d'embaumement en présence. Aucune des méthodes connues ne pouvait être mise en parallèle avec celle-ci pour la simplicité de sa pratique, pour la décence des conditions où elle s'exécutait et pour la sûreté de ses résultats. Plus de table d'injection, plus de vernis, plus de lames et de bandes de plomb ou d'étoffe. Tout ce qui pouvait alarmer de pudiques respects allait donc être abandonné sans danger. Une simple injection dans le lit suffisait à tout. Les familles adoptèrent bientôt cette méthode avec empressement, et maintenant elle est suivie par ceux-là même qui la combattaient violemment à son début.

Voyez, au chapitre troisième, le manuel opératoire pour ce procédé d'embaumement.

— D'autres procédés d'embaumement se sont produits dans ces dernières années; nous les mentionnons ici, nous réservant de traiter uniquement, dans le dernier chapitre, de celui auquel nous donnons la préférence.

a. On connaît les *pétrifications* de l'Italien Gorini, qui garde le secret de son procédé, dont l'application exige deux ou trois jours et une dépense, dit-il, de 700 à 800 francs.

b. M. Laskowski a eu l'idée de se servir de *glycérine phéniquée* pour la conservation des pièces anatomiques. Les proportions qui nous paraissent plus convenables, et qui nous ont donné personnellement de bons résultats, sont les suivantes :

Glycérine.	1,000 grammes.
Acide phénique cristallisé.	5 —

Faites dissoudre au bain-marie.

Cette préparation est excellente pour la conservation des pièces; elle donne de la souplesse aux tissus, elle rend transparents les tissus opaques, tels que tendons et ligaments; elle s'oppose à la décomposition. Mais nous ne croyons pas qu'elle puisse être appliquée aux embaumements, car une injection bien faite ne conserve les corps que temporairement, pendant plusieurs mois. Toutefois, nous le répétons, la glycérine phéniquée de Laskowski doit être considérée comme indispensable dans les dissections. On peut l'employer en injections, et surtout en applications sur les préparations, avec un pinceau.

c. Le procédé de dessèchement de Brunetti, de Padoue, ne saurait non plus être comparé à l'injection au chlorure de zinc, à cause de son manuel opératoire long et difficile. On trouvera l'exposé de ce procédé dans notre *Anatomie descriptive et dissection*, 2^e édition, 1868.

d. Nous-même, de concert avec M. Émile Perret, chimiste à Moret-sur-Loing, nous poursuivons des expériences entreprises depuis près d'une année. Nous croyons être sur la voie d'un procédé de pétrification, avec conservation du volume et de la forme du corps. Nous ne pouvons rien dire de plus, en ce moment, sur ce procédé, que nous ferons connaître plus tard.

ARTICLE QUATRIÈME

PROCÉDÉ D'EMBAUMEMENT PERFECTIONNÉ

A la fin du chapitre précédent, nous avons parlé des divers procédés auxquels on a eu recours dans le XIX^e siècle, et nous avons démontré la simplicité et la valeur du procédé Sucquet, que nous considérons comme le meilleur de tous ceux qui ont été employés jusqu'à ce jour. Nous avons vu que les corps embaumés avec la solution de chlorure de zinc à 40° se momifient à l'air, et qu'ils conservent leur forme, en même temps que la souplesse de la peau, lorsqu'on les soustrait à l'évaporation.

Le manuel opératoire en est très-simple; nous y insisterons, car c'est là le but de ce travail.

Dans l'état actuel de la législation et des ordonnances de police, nul ne peut être embaumé avant l'expiration de vingt-quatre heures, à courir de

1. Voici, du reste, quelques lignes extraites de l'ouvrage de M. Sucquet :

« Que deviennent enfin les corps embaumés par des procédés efficaces? Il existe, à ce sujet, dans le public, une croyance, sans doute très-générale et pourtant très-erronée. On pense que la momification du corps doit être la conséquence de son embaumement. On est évidemment, à cet égard, sous l'influence des souvenirs de l'embaumement égyptien. Mais l'Europe ne peut point ressembler à l'Afrique. Les corps inhumés en Europe ne se momifient pas. Leur dessiccation est absolument impossible dans un sol ou dans des caveaux funéraires toujours humides et frais. Les corps s'y concentrent, en perdant à la longue une grande partie de leurs liquides, par évaporation dans le cercueil; mais ils conservent leurs formes générales, leur aspect et leur coloration naturelle. Après dix-huit mois d'inhumation, un des corps exhumés par l'Académie de médecine était toujours comme s'il venait d'être mis au cercueil. Les momies des Jacobins de Toulouse, celles de la tour Saint-Michel de Bordeaux, étaient des corps conservés dans le sol, mais qui furent desséchés ensuite volontairement à l'air libre, afin de les amener à l'état de momie. La momie naturelle est inconnue en Europe et dans les climats humides et froids des latitudes du Nord. »